



Lotus Bakeries

# CODE DE CONDUITE

## **INTRODUCTION CADRE DU CODE DE CONDUITE**

Message du PDG	3
L'entreprise	4
Cadre du Code de conduite	5
Qui est concerné ?	5
Appliquer le Code	6
Signaler des violations du Code	6
Confidentialité et non-représailles	6

## **01 FABRIQUER DES PRODUITS SÛRS ET DE QUALITÉ**

Sécurité et qualité des aliments	7
Étiquetage alimentaire transparent et marketing responsable	8

## **02 PROMOUVOIR UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL SAIN**

Respect et traitement équitable	9
Santé et sécurité au travail	11

## **03 CONTRIBUER À UN AVENIR DURABLE**

Notre parcours vers le zéro émission nette	12
Approvisionnement durable	13

## **04 FAIRE DES AFFAIRES AVEC INTÉGRITÉ**

Prévenir la corruption	14
Éviter les conflits d'intérêts	15
Concurrence loyale	16
Sanctions commerciales et blanchiment d'argent	17
Abus de marché	17
Exactitude des registres et des rapports	18

## **05 PROTÉGER L'ENTREPRISE**

Utilisation responsable des actifs de la Société	19
Frais de déplacement	19
Protection des données	20
Protéger la propriété intellectuelle et les informations confidentielles	20
Sécurité de l'information	21
Utilisation responsable de l'intelligence artificielle	22
Communication externe	23



## MESSAGE DU PDG

« Chez Lotus Bakeries, nos valeurs définissent depuis toujours qui nous sommes et comment nous travaillons. Alors que nous continuons à nous développer dans un environnement mondial en constante évolution, il est plus important que jamais de rester fidèles à notre engagement en faveur d'une conduite professionnelle éthique et responsable.

La nouvelle version du Code de conduite décrit les principes clés qui guident nos décisions et nos actions et vous sert de ressource concrète pour vous aider à naviguer dans les complexités de l'environnement commercial actuel. Bien qu'elle renforce les normes éthiques que nous respectons depuis longtemps, elle reflète également de nouvelles attentes dans des domaines très importants pour nous : nos collaborateurs, nos produits et la planète.

Plus qu'un ensemble de règles, le Code représente un engagement commun : les uns envers les autres, envers nos partenaires et envers les millions de consommateurs qui font confiance à nos marques. Il nous permet à tous d'agir avec intégrité, en toute confiance, conformément à nos valeurs « TOP » : Team spirit (Esprit d'équipe), Open dialogue (Dialogue ouvert) et Passion (Passion).

Je vous demande de lire attentivement le Code, de réfléchir à la manière de l'appliquer à votre rôle et de vous exprimer si vous avez des questions ou des préoccupations. Ensemble, continuons à promouvoir une culture où faire ce qui est juste est notre façon de travailler.

Merci pour votre dévouement sans faille envers nos valeurs et le succès de Lotus Bakeries. »

Jan Boone, PDG



## L'ENTREPRISE

### QUELLE EST NOTRE RAISON D'ÊTRE ?

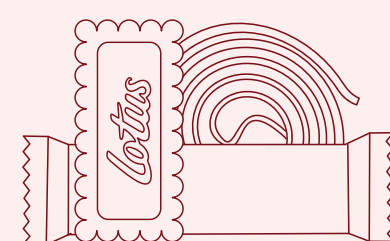
Depuis 1932, nous fabriquons des produits de snacking associant des marques fortes à une expérience gustative supérieure. Pour tous, partout, et à tout moment. Et toujours dans le but de créer des moments de plaisir et de joie dans le quotidien des gens.

### QUELS SONT NOS OBJECTIFS, ET COMMENT ALLONS-NOUS LES ATTEINDRE ?

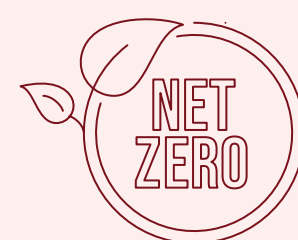
Lotus Bakeries aspire non seulement à créer des en-cas au goût unique pour cette génération, mais aussi pour la prochaine. Et les suivantes. C'est pourquoi tous nos piliers stratégiques suivent nos 5 Principes directeurs pour un avenir durable – notre propre avenir et celui de la planète.



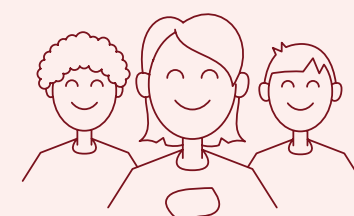
### NOS 5 PRINCIPES DIRECTEURS POUR UN AVENIR DURABLE



**UN PORTEFEUILLE  
ÉQUILIBRÉ DE  
BON GÔÛT**



**NOTRE PARCOURS  
VERS LE ZÉRO ÉMISSION**



**LA FAMILLE  
LOTUS**



**UNE CONDUITE PROFESSIONNELLE  
ÉTHIQUE**



**APPROVISIONNEMENT  
DURABLE**

### NOS VALEURS

Les véritables créateurs de goût sont nos collaborateurs. Unis par la passion de travailler ensemble, dans un dialogue ouvert et respectueux, vers le même objectif. Nos employés sont tenus de respecter nos **valeurs TOP** comme guide dans toutes leurs actions et décisions :

#### ESPRIT D'ÉQUIPE

Chaque maillon du processus est tout aussi important, du marketing, à la production, et au conditionnement. Il est essentiel de travailler en équipe, comme un rouage bien huilé. Nous travaillons ensemble jour après jour pour contribuer à la réussite de Lotus Bakeries, dans un environnement de travail motivant.

#### DIALOGUE OUVERT

L'écoute, une attitude d'ouverture, une communication proactive et un feedback respectueux sont des priorités dans les relations avec – et entre – les employés. Nous le mettons en pratique par le biais de réunions de service régulières, l'utilisation de plateformes de communication internes et la promotion d'une communication dans les deux sens entre les employés.

#### PASSION

L'engagement de nos employés est évident au quotidien sur le lieu de travail. Il se reflète dans leur fierté bien justifiée envers nos produits et l'entreprise. Investir dans nos employés profite à toute l'entreprise.



## CADRE DU CODE DE CONDUITE

### CODE DE CONDUITE

Le Code de conduite de Lotus Bakeries sert de pierre angulaire à un comportement professionnel éthique à tous les niveaux de l'entreprise. Le Code est composé de **5 chapitres**. Chaque chapitre aborde différents aspects de notre conduite professionnelle et comprend des directives claires qui définissent le comportement attendu des représentants de Lotus Bakeries :

- **Chapitre 1** : Fabriquer des produits sûrs et de qualité
- **Chapitre 2** : Promouvoir un environnement de travail sain
- **Chapitre 3** : Contribuer à un avenir durable
- **Chapitre 4** : Faire des affaires avec intégrité
- **Chapitre 5** : Protéger l'entreprise

Chaque chapitre contient les principes généraux que le monde doit comprendre. Les employés peuvent facilement accéder au Code sur notre [Centre de politiques interne](#). Notre Code est également publié sur notre [site Web](#) pour informer nos parties prenantes externes des règles de conduite de la Société.

Le service Conformité d'entreprise est responsable du Code de conduite et veille à le communiquer de manière appropriée, à dispenser une formation périodique aux employés et à le réviser régulièrement.

### POLITIQUES DU GROUPE

Notre Code est complété par les Politiques du Groupe qui incluent **des directives plus détaillées pour les employés** dans des domaines particuliers. Les politiques sont propres à certains groupes d'employés ; il est donc attendu que chacun connaisse et comprenne uniquement celles qui sont pertinentes pour son rôle. Les employés ont accès à toutes les Politiques du Groupe de manière centralisée via notre [Centre de politiques](#).

**Chaque politique est sous la responsabilité d'un ou plusieurs services dédiés.** Le titulaire de la politique est chargé de tenir la politique à jour, de s'assurer qu'elle est communiquée comme il se doit aux employés et, si besoin, de dispenser une formation sur la politique aux groupes d'employés concernés.

### CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS

Lotus Bakeries attend de ses partenaires commerciaux qu'ils respectent des principes de conduite professionnelle comparables aux nôtres. Nos **attentes envers nos principaux fournisseurs** sont décrites dans notre Code de conduite des fournisseurs, qui reflète les principes de notre Code de conduite.

## QUI EST CONCERNÉ ?

Tous les administrateurs, dirigeants et employés de Lotus Bakeries (ci-après les « Représentants de Lotus Bakeries » ou les « employés ») sont tenus de se conformer au présent Code de conduite. Dans le présent Code, « Lotus Bakeries » ou la « Société » désigne Lotus Bakeries NV et ses filiales directes et indirectes, ensemble, le « Groupe Lotus Bakeries ». Chaque Représentant de Lotus Bakeries reçoit une copie du Code à son arrivée dans l'entreprise et doit confirmer qu'il a pris connaissance du Code et s'engage à en respecter les règles de conduite. Le service RH doit s'assurer que le Code fait partie intégrante de tout contrat de travail. Le service Conformité d'entreprise communique sur toute mise à jour du Code, avec le soutien du service RH.

Les principes énoncés dans ce Code de conduite **sont transposés dans notre Code de conduite des fournisseurs et dans des dispositions spécifiques figurant dans les contrats conclus** avec nos principaux partenaires commerciaux qui fournissent des services pour ou au nom de Lotus Bakeries (tels que les agents, consultants, principaux fournisseurs, distributeurs, sous-traitants, etc.) afin de garantir le respect de normes équivalentes tout au long de notre chaîne de valeur. Respecter les règles du présent Code de conduite signifie également que les Représentants de Lotus Bakeries doivent réagir si nos principaux partenaires commerciaux ne respectent pas notre engagement commun envers une conduite professionnelle éthique.



## APPLIQUER LE CODE

Appliquer le Code chez Lotus Bakeries signifie **mettre nos valeurs en pratique jour après jour** et réaffirmer notre engagement à faire des affaires de manière responsable et éthique. Appliquer le Code est également un **effort d'équipe**. Bien que le Code de conduite et les Politiques du Groupe fournissent des conseils essentiels, ils ne peuvent pas anticiper toutes les situations possibles, en particulier compte tenu des différences de lois entre pays. Lorsqu'une situation spécifique n'est pas expressément couverte, les représentants de Lotus Bakeries sont tenus d'**agir dans l'esprit du Code** en faisant preuve de discernement, de bon sens, et en respectant systématiquement les lois et réglementations applicables.

### QU'ATTENDONS-NOUS DE VOUS TOUS ?

Chacun est tenu de :

- **Prendre connaissance du présent Code et en respecter les directives.** Si vous ne savez pas comment les interpréter ou si un comportement spécifique répond aux exigences, vous devez demander conseil à votre responsable ou au service Conformité d'entreprise.
- **Suivre les formations obligatoires** au Code de conduite, comme l'exige le service Conformité d'entreprise.
- **Signaler immédiatement toute violation réelle ou potentielle** du Code ou des Politiques du Groupe, qu'il s'agisse de vous-même ou de vos collègues.

### QU'ATTEND-ON DE TOUS CEUX QUI ENCADRENT DES ÉQUIPES ?

Quiconque encadrant une équipe doit :

- **Donner l'exemple** en montrant qu'il connaît le Code et en prenant des mesures pour inculquer une culture de conduite professionnelle éthique.

- **Coopérer avec les RH et le service Conformité d'entreprise** pour s'assurer que tous les collaborateurs ont confirmé avoir pris connaissance du Code et ont suivi les formations obligatoires.
- **Donner des conseils et apporter son soutien** à son équipe au sujet du Code et faire remonter les problèmes non résolus au service Conformité d'entreprise.
- Vérifier que quiconque soulève une préoccupation ou souligne des violations potentielles ou réelles est pris au sérieux, que **la préoccupation est traitée rapidement et de manière confidentielle**, et qu'il **n'y a pas de représailles** contre les personnes qui ont soulevé la préoccupation.

### QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES POTENTIELLES EN CAS DE NON-CONFORMITÉ ?

Le non-respect du présent Code de conduite ou de toute Politique du Groupe peut entraîner de graves conséquences pour Lotus Bakeries et/ou les représentants de Lotus Bakeries impliqués. Il peut s'agir de mesures disciplinaires telles qu'un avertissement, une mise à pied, un licenciement ou une action en justice. Une conduite illégale pourrait en outre entraîner une responsabilité civile et/ou pénale pour l'employé concerné et de lourdes amendes, des enquêtes réglementaires et une atteinte à la réputation de la Société.

## SIGNALER DES VIOLATIONS DU CODE

Si vous avez des préoccupations concernant une violation potentielle du Code de conduite ou des Politiques du Groupe, vous devez le signaler à votre responsable hiérarchique, au service Conformité d'entreprise ou par tout autre moyen de signalement disponible, comme indiqué dans notre [Politique de signalement](#). [La ligne de signalement de Lotus Bakeries](#) est

disponible pour signaler des préoccupations en ligne ou par téléphone, en gardant l'anonymat si vous le souhaitez. Elle est facilement accessible via LotusLink ou le site Web de l'entreprise.

## CONFIDENTIALITÉ ET NON-REPRÉSAILLES

En vous exprimant, vous donnez à Lotus Bakeries l'occasion d'examiner le problème et d'agir en conséquence. Nous apprécions vivement l'aide de tous ceux qui nous font part d'éventuelles préoccupations. Pour promouvoir une véritable **culture de la liberté d'expression**, Lotus Bakeries s'engage à protéger la confidentialité de tout signalement et à s'assurer que les employés ne font l'objet d'aucune forme de représailles.

- **Confidentialité :** Lotus Bakeries garde toujours le contenu des rapports confidentiels, y compris l'identité du déclarant et de toute personne mentionnée dans le rapport. Nous partageons les informations uniquement sur la base du strict besoin d'en connaître le contenu avec un nombre limité de personnes et ne les divulguons en dehors de ce petit groupe que si la loi nous y oblige ou si un intérêt public important est en jeu. Vous êtes tenu de nous aider à protéger la confidentialité en restant discret et en ne discutant pas de votre signalement avec vos collègues ou toute autre personne.
- **Absence de représailles :** Si vous avez soumis un signalement de bonne foi, vous ne ferez jamais l'objet d'une quelconque forme de représailles qui vous causerait ou pourrait vous causer un préjudice injustifié suite à votre signalement. Lotus Bakeries interdit les représailles contre les employés qui s'expriment de bonne foi ou coopèrent aux enquêtes. Aucune forme de menace ou de représailles ne sera tolérée et pourra entraîner des mesures disciplinaires.



# 01 FABRIQUER DES PRODUITS SÛRS ET

## DE QUALITÉ

- › Sécurité et qualité des aliments
- › Étiquetage alimentaire transparent et marketing responsable

## SÉCURITÉ ET QUALITÉ DES ALIMENTS

Notre engagement envers la sécurité et la qualité des aliments est primordial. Lotus Bakeries s'efforce de fabriquer des produits originaux sûrs, de haute qualité, qui non seulement répondent aux attentes des consommateurs, mais les dépassent. Tous nos produits sont fabriqués avec les objectifs suivants :

- **Sécurité alimentaire** : S'assurer que les aliments que nous fabriquons peuvent être consommés en toute sécurité est notre priorité absolue. Nous respectons les lois et normes pertinentes en matière de sécurité alimentaire et suivons de strictes règles en matière d'hygiène sur nos sites de production et dans nos autres installations. Tous nos sites de production fonctionnent conformément aux normes de sécurité alimentaire reconnues (approuvées par la GFSI).
- **Expérience de goût supérieure** : Nous nous engageons à offrir de délicieux produits de snacking, de haute qualité, à tout moment de la journée grâce à une sélection d'ingrédients, un développement de produits, une évaluation de la durée de conservation et l'exécution de contrôles de processus distincts, en tenant compte des attentes du consommateur à chaque étape.
- **Gamme diversifiée** : Notre objectif est de proposer une large gamme d'en-cas adaptés à chaque moment de la journée.
- **Sans arômes ni colorants artificiels** : Nous nous engageons à utiliser des ingrédients purs en évitant les saveurs et couleurs artificielles dans nos produits.
- **Des portions de différence taille** : Notre ambition est de proposer aux consommateurs des collations responsables. Non seulement avec notre gamme d'en-cas naturels, mais également en proposant certains de nos produits en portions de différentes tailles.

Pour maintenir nos normes élevées de sécurité et de qualité des aliments, nos employés sont tenus de respecter les directives suivantes :



- 1. Comprendre et suivre les protocoles de sécurité alimentaire et de qualité** : Lorsque vous travaillez avec nos produits à n'importe quelle étape du processus, suivez les protocoles et procédures obligatoires de sécurité et de qualité des aliments, tels que mis en œuvre par notre service Sécurité et assurance qualité des aliments (Food Safety & Quality Assurance, FSQA).
- 2. Assurer la propreté** : Assurez votre hygiène personnelle et la propreté au travail pour éviter la contamination.
- 3. Signaler rapidement les problèmes de sécurité alimentaire et de qualité** : Signalez immédiatement tout problème potentiel via l'un des canaux disponibles.





## ÉTIQUETAGE ALIMENTAIRE TRANSPARENT ET MARKETING RESPONSABLE

Chez Lotus Bakeries, nous croyons à l'importance de la transparence et de la responsabilité dans tous les aspects de notre activité, en particulier en ce qui concerne l'étiquetage alimentaire et les pratiques de marketing. Notre engagement envers une communication transparente et honnête garantit que les consommateurs peuvent faire des choix éclairés concernant les produits qu'ils achètent. Nous visons à fournir des informations claires, exactes et complètes sur nos produits sur nos étiquettes alimentaires conformément aux lois locales et à promouvoir nos produits de manière éthique, honnête et respectueuse, notamment :

- **Divulgation des ingrédients et informations nutritionnelles** : Tous les ingrédients utilisés dans nos produits sont clairement indiqués sur l'emballage, y compris les allergènes potentiels et les informations nutritionnelles détaillées, pour aider les consommateurs à comprendre les implications de nos produits sur la santé.
- **Allégations et certifications** : Toute certification ou allégation concernant les bienfaits pour la santé, la durabilité environnementale, etc., repose uniquement sur des preuves scientifiques et est communiquée de manière transparente afin d'éviter toute déclaration trompeuse.
- **Véracité de nos publicités** : Tout support publicitaire et promotionnel représente précisément nos produits et est conforme aux lois applicables en matière de protection des consommateurs et de publicité.
- **Public cible** : Nos stratégies marketing sont conçues pour être adaptées au public cible, avec une attention particulière concernant la commercialisation auprès des enfants.



Pour maintenir nos normes élevées de transparence et de responsabilité, les employés impliqués dans le développement d'étiquettes, de supports marketing et publicitaires doivent respecter les directives suivantes :

- 1. Transparence de l'étiquetage alimentaire** : les étiquettes sur tous nos aliments doivent indiquer clairement toutes les informations obligatoires concernant les ingrédients, les valeurs nutritionnelles, les allégations, etc.
- 2. Marketing responsable** : tout marketing et toute publicité sur nos produits et marques doit être véridique et représenter les qualités de nos produits en toute honnêteté, sans faire d'allégations fausses ou trompeuses.
- 3. Respect des procédures** : pour assurer de la conformité aux lois d'applicables en matière d'alimentation, de protection des consommateurs et de publicité, suivez les procédures définies par la FSQA (communication sur l'emballage) et le service juridique du groupe (communication hors emballage).



## 02 PROMOUVOIR UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL SAIN

- › Respect et traitement équitable
- › Santé et sécurité au travail

### RESPECT ET TRAITEMENT ÉQUITABLE

Lotus Bakeries veut s'assurer que tous ses employés peuvent travailler dans un environnement qui promeut un traitement équitable, où il existe une confiance mutuelle, le respect des droits de l'homme, la diversité et l'égalité des chances, libre de toute discrimination ou tout harcèlement illégal. Nous sommes convaincus que le respect et un traitement équitable sont essentiels à notre réussite en tant qu'entreprise responsable et durable. Nous respectons les normes internationales et les réglementations locales en matière de droits de l'homme dans les pays où nous exerçons nos activités. En cas de dispositions contradictoires, nous cherchons toujours à respecter les normes les plus élevées.



Les principes suivants doivent être respectés à tous les niveaux de l'entreprise :

**1. Interdiction d'employer des enfants ou des jeunes**

**en-dessous de l'âge minimum obligatoire pour travailler :**

Lotus Bakeries ne tolère aucune forme de travail des enfants ou d'exploitation des jeunes et n'emploie pas d'enfants ou de jeunes en-dessous de l'âge minimum obligatoire pour travailler, conformément aux normes internationales et locales.

**2. Interdiction du travail forcé et liberté de mouvement :** Lotus Bakeries ne tolère aucune forme de travail forcé, y compris le travail sous servitude ou sous contrat, la traite des êtres humains ou toute autre forme de coercition. Nous défendons le droit de nos employés à la liberté de mouvement et ne les empêchons pas de quitter leur emploi ou notre lieu de travail. Les heures de travail de tous nos salariés doivent être raisonnables, conformément à la législation locale applicable et aux normes du secteur concernées.

**3. Liberté d'association :** Lotus Bakeries respecte le droit de ses employés de former et de rejoindre des syndicats et autres

organisations de travailleurs. Dans les pays où il n'existe aucune base juridique pour les syndicats ou autres organisations de travailleurs, nous entretenons un dialogue ouvert et constructif avec nos employés pour garantir la protection de leurs droits.

**4. Niveau de vie adéquat :** Nous offrons des salaires équitables et compétitifs à nos employés et nous assurons qu'ils reçoivent les avantages sociaux qui leur permettent de maintenir un niveau de vie adéquat.

**5. Respect des droits des personnes dans les communautés affectées par nos opérations :** Lotus Bakeries respecte les droits de toutes les personnes dans les communautés qui sont ou peuvent être affectées par nos opérations. Cela inclut le respect des droits fonciers des communautés et des peuples autochtones. Nous nous efforçons également de ne pas avoir d'impact négatif sur l'accès des personnes à l'eau et aux autres ressources naturelles.



## 6. Lutte contre le harcèlement et la discrimination : Lotus

Bakeries ne tolère aucune forme de discrimination à l'encontre des employés, sous-traitants, clients et partenaires commerciaux basée sur la race, la couleur, le sexe, le genre, l'identité sexuelle, l'expression sexuelle, la religion, l'orientation sexuelle, la grossesse, l'origine nationale, l'ascendance, l'âge, le statut de militaire et d'ancien combattant, la situation familiale, le handicap physique ou mental, l'état de santé protégé, les données génétiques, la prise de décision en matière de reproduction ou toute autre caractéristique protégée par la législation locale. Les employés sont tenus de traiter chacun et chacune de manière équitable et dans le respect de la diversité. Les employés doivent s'abstenir de toute conduite qui porte atteinte à la dignité d'une autre personne ou crée un environnement de travail non inclusif, intimidant, offensant ou hostile, y compris, mais sans s'y limiter, les abus verbaux, les menaces ou l'intimidation, les agressions ou violences physiques, le harcèlement sexuel ou les avances sexuelles non désirées, les insultes ou blagues raciales ou ethniques, l'âge, le sexe ou la discrimination sur la base d'un handicap.

Nos attentes envers nos principaux fournisseurs en ce qui concerne le respect des normes relatives aux droits de l'homme sont intégrées dans notre Code de conduite des fournisseurs.





## SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Lotus Bakeries s'engage à offrir un environnement de travail sûr et sain. Nous voulons protéger le bien-être physique et mental de tous nos employés, sous-traitants et de toute personne en lien avec la Société. Nous nous conformons à toutes les lois et réglementations locales en vigueur en matière de santé et de sécurité et prenons toutes les mesures nécessaires et raisonnables pour prévenir les accidents, les blessures et les maladies. Nous maintenons des procédures et directives opérationnelles claires en matière de santé et de sécurité, effectuons régulièrement des inspections et dispensons des formations afin de réduire le risque de situations dangereuses au travail. Nous surveillons nos performances en matière de santé et de sécurité grâce à des rapports réguliers et prenons des mesures correctives si besoin. Nous promovons une culture de la santé et de la sécurité qui cible zéro accident et zéro décès tout en encourageant un dialogue ouvert sur le bien-être mental au travail.



Tous les employés de Lotus Bakeries doivent contribuer à cet engagement en respectant **cinq principes clés en matière de santé et de sécurité** :

### 1. Signalez les problèmes potentiels de santé et de sécurité :

Créer un environnement de travail sûr est un effort d'équipe. Nos employés doivent signaler immédiatement tout problème de santé et de sécurité potentiel à leur responsable ou à leur responsable Santé et sécurité local. Nous attendons également de chacun qu'il contribue activement à un environnement de travail sûr en traitant tout comportement dangereux observé. Si vous remarquez qu'un collègue s'engage dans des pratiques dangereuses ou y est exposé, nous vous encourageons à vous exprimer de manière respectueuse et constructive. Créer une culture de la sécurité est une responsabilité partagée, et une communication ouverte est essentielle pour prévenir les accidents et garantir que tout le monde rentre chez lui en toute sécurité.

### 2. Protégez-vous, protégez vos collègues et votre lieu de travail :

Respectez toutes les mesures de protection physique applicables au travail, y compris le port d'un équipement de protection si – et lorsque – cela est nécessaire. Protégez également votre propre bien-être mental et le bien-être d'autrui en encourageant un dialogue ouvert et en respectant les moments de coupure et de ressourcement nécessaires.

### 3. Réfléchissez avant d'agir :

Prenez toujours un moment pour réfléchir avant d'entreprendre une tâche. Tenez compte des compétences et des précautions de sécurité requises pour faire le travail en toute sécurité. Suivez les formations sans tarder pour développer les compétences nécessaires et aider à prévenir les risques pour la santé et la sécurité tout en veillant à ce que les parties externes telles que les sous-traitants qui entrent sur les sites de Lotus Bakeries reçoivent suffisamment d'informations, de formation, et l'équipement nécessaire pour exécuter leurs tâches en toute sécurité.

### 4. Soyez vigilant et déplacez-vous en toute connaissance de cause :

Faites attention à chacun de vos mouvements, déplacez-vous avec précaution, soulevez correctement les charges et utilisez les outils et l'équipement avec précaution. Appliquez les principes ergonomiques et suivez les procédures de sécurité pour éviter les glissades, les trébuchements et les blessures corporelles.

### 5. Suivez les règles :

Respectez les protocoles de santé et de sécurité applicables sur votre lieu de travail et encouragez les autres à faire de même.

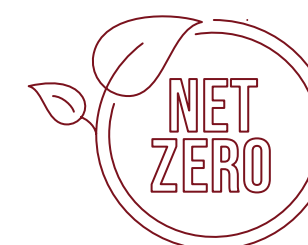
Nos attentes envers nos principaux fournisseurs en ce qui concerne le respect des normes en matière de santé et de sécurité sont intégrées dans notre Code de conduite des fournisseurs.



## 03 CONTRIBUER À UN AVENIR DURABLE

- › Notre parcours vers le zéro émission nette
- › Approvisionnement durable

### NOTRE PARCOURS VERS LE ZÉRO ÉMISSION NETTE



Lotus Bakeries s'engage à lutter contre le changement climatique et à réduire continuellement notre impact sur l'environnement dans tous les aspects de nos opérations ainsi que dans notre chaîne de valeur. Le parcours vers le « zéro émission nette » comprend notamment notre ambition de réduire nos émissions de gaz à effet de serre, d'optimiser notre consommation d'énergie et de limiter l'impact des déchets plastiques en travaillant sur nos emballages. Lotus Bakeries offre une transparence totale sur son approche et ses performances en termes d'impact environnemental. Nous publions nos progrès dans notre rapport annuel sur le développement durable conformément aux réglementations applicables.



Les principes suivants sont la pierre angulaire de notre engagement vers le « zéro émission nette » :

- **Réduire notre empreinte carbone :**
  - Nous nous engageons à réduire nos propres émissions de gaz à effet de serre en améliorant l'efficacité énergétique de nos installations, en optimisant l'utilisation de nos équipements, en augmentant l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, en remplaçant nos équipements alimentés par des combustibles fossiles par des équipements électriques et en optimisant l'utilisation de nos réfrigérants.
  - Nous recherchons un dialogue ouvert avec nos fournisseurs pour parvenir à réduire les émissions de carbone tout au long de notre chaîne de valeur.
- **Utilisation d'emballages durables :** Nous voulons réduire ce que nous utilisons, concevoir nos emballages pour demain en nous assurant que nos emballages sont techniquement recyclables et visent la circularité tout en maintenant la meilleure qualité de produit et la plus haute sécurité alimentaire. Proposer le bon format d'emballage à chaque type de foyer contribuera également à la lutte contre le gaspillage alimentaire.



Nos employés sont tenus de **soutenir la mise en œuvre de notre feuille de route vers la neutralité carbone** dans leur domaine de responsabilité. Cela va du tri des déchets à la réduction de la consommation d'eau au bureau, en passant par la facilitation de projets visant à réduire la consommation d'énergie ou les émissions de gaz à effet de serre.

Nos attentes envers nos principaux fournisseurs en ce qui concerne la durabilité environnementale sont intégrées dans notre Code de conduite des fournisseurs.



## APPROVISIONNEMENT DURABLE



Nous visons à exercer nos activités de manière responsable sur le plan environnemental et social en promouvant un approvisionnement respectueux de l'environnement et éthique tout au long de notre chaîne de valeur. Conformément à notre propre Code de conduite, Lotus Bakeries attend de ses fournisseurs qu'ils respectent les mêmes normes minimales dans leurs activités commerciales, comme indiqué dans le Code de conduite des fournisseurs de Lotus Bakeries.

Lotus Bakeries a pour cible de :

- Assurer **la conformité à toutes les réglementations locales, nationales et internationales applicables** tout au long de notre chaîne de valeur, y compris, mais sans s'y limiter, les normes sur les droits de l'homme, l'environnement, l'éthique professionnelle, les pratiques d'emploi et la santé et la sécurité.
- Acheter nos principales matières premières **uniquement auprès de fournisseurs réputés** qui partagent les mêmes valeurs et engagements.
- S'efforcer de **générer un effet positif tout au long de notre chaîne de valeur**, en aidant ainsi à transformer les pratiques de production pour qu'elles aient un impact positif sur les personnes, la nature et l'environnement, et contribuent finalement à un système alimentaire mondial plus robuste.

- Continuer de **développer des programmes** qui nous aident à nous procurer tous les ingrédients de nos en-cas d'une manière respectueuse de l'environnement, socialement responsable et économiquement viable, ce qui se traduit par des chaînes d'approvisionnement résilientes et responsables, nécessaires pour améliorer le bien-être animal et la biodiversité, éviter la dégradation des terres, prévenir la pollution, relever les défis sociaux, préserver les ressources en eau, améliorer la gestion des eaux usées, etc.
- Fournir des façons officielles à tout le monde pour **faire part de préoccupations potentielles**, telles que la [ligne de signalement de Lotus Bakeries](#).



Tous les employés sont tenus de :

- 1. Soutenir la mise en œuvre des programmes d'approvisionnement durable de l'entreprise** et promouvoir une manière écologiquement et socialement responsable de faire des affaires tout au long de la chaîne de valeur.
- 2. Faire tout leur possible pour sélectionner soigneusement les fournisseurs** conformément au Code de conduite des fournisseurs.
- 3. Travailler en collaboration avec nos fournisseurs** pour identifier et mettre en œuvre des opportunités d'amélioration de la durabilité tout au long de la chaîne d'approvisionnement.





# 04 FAIRE DES AFFAIRES AVEC INTÉGRITÉ

- › Prévenir la corruption
- › Éviter les conflits d'intérêts
- › Concurrence loyale
- › Sanctions commerciales et blanchiment d'argent
- › Abus de marché
- › Exactitude des registre et des rapports financiers

## PRÉVENIR LES POTS-DE-VIN ET LA CORRUPTION

Les pots-de-vin et la corruption faussent les marchés concurrentiels, augmente le coût des affaires et nuit aux communautés dans lesquelles nous exerçons nos activités. Chez Lotus Bakeries, nous menons nos activités avec intégrité, honnêteté et transparence. Nous adoptons une politique de tolérance zéro à l'égard de la corruption et nous conformons pleinement aux lois anti-corruption internationales et locales. Les représentants de Lotus Bakeries doivent suivre les politiques et procédures internes pour éviter toute implication dans des actes de corruption. Nos attentes envers nos principaux fournisseurs en ce qui concerne le respect des normes en matière de lutte contre la corruption sont intégrées dans notre Code de conduite des fournisseurs.

- Ils ne doivent jamais être utilisés pour influencer indûment une décision commerciale.
- Ils doivent être ponctuels ou de nature irrégulière et le calendrier doit être approprié.
- Lors de l'offre de cadeaux et de marques d'hospitalité, les dépenses qui y sont liées doivent être **correctement enregistrées et approuvées** au bon niveau, conformément aux politiques locales en matière de dépenses.

Lorsqu'ils se voient offrir un cadeau ou une marque d'hospitalité qui ne répond pas à nos normes, les représentants de Lotus Bakeries doivent **poliment refuser l'offre** en se référant à la politique de l'entreprise et au Code de conduite. Pour les cadeaux ou marques d'hospitalité impliquant des **fonctionnaires**, vous devez systématiquement demander **l'autorisation préalable du service Conformité d'entreprise** via le portail de conformité des employés.



### ÉCHANGE DES CADEAUX ET DE MARQUES D'HOSPITALITÉ

Lotus Bakeries est consciente que les cadeaux ou les marques d'hospitalité peuvent contribuer à établir des relations avec les partenaires commerciaux. Cependant, étant donné qu'ils peuvent être exposés à des abus, les représentants de Lotus Bakeries doivent s'assurer que les cadeaux et les marques d'hospitalité respectent systématiquement les directives de l'entreprise :

- **Il ne doivent pas être dans une catégorie interdite**, par exemple, espèces ou équivalents d'espèces (tels que les chèques-cadeaux, bons, billets de loterie, etc.), cadeaux qui pourraient créer un conflit d'intérêts ou qui sont interdits par la loi locale.
- **Ils doivent être appropriés au contexte commercial et ne pas être de nature excessive.**



### PAIEMENTS DE FACILITATION

- Les paiements de facilitation sont **des paiements non officiels**, en fait des pots-de-vin, **versés à un fonctionnaire pour obtenir ou accélérer l'exécution d'une tâche de routine que le fonctionnaire est tenu d'effectuer de toute façon**, par ex. verser une petite somme à un agent des douanes pour accélérer la mainlevée des marchandises dans un port ou à la frontière, verser un paiement à un inspecteur de la santé ou de la sécurité publique pour émettre un certificat plus rapidement, etc.
- Vous ne devez **jamais, directement ou indirectement** (par ex., via des fournisseurs, agents, distributeurs, intermédiaires ou toute autre personne), **offrir ou verser des paiements de facilitation**. Si l'on vous demande de verser un paiement de facilitation, refusez poliment et informez le service Conformité d'entreprise.



## DONS ET PARRAINAGES



- Lotus Bakeries encourage les dons caritatifs et les parrainages comme façon de donner en retour à la communauté ou de promouvoir les marques de Lotus Bakeries. Malheureusement, même les dons ou parrainages légitimes peuvent, dans certains cas, être considérés comme une tentative d'influencer au profit de Lotus Bakeries.
- Pour garantir la consolidation des dons, toute demande de don en nature ou financier et de parrainage **doit être traitée par le directeur général respectif du pays/de la région** qui doit s'assurer qu'elle répond à toutes les exigences de la politique.

## ENGAGEMENT POLITIQUE



- Lotus Bakeries interdit tout type de contributions politiques, directes ou indirectes, en espèces ou en nature.
- Lotus Bakeries reconnaît le droit individuel de ses employés de participer au processus politique, s'ils indiquent clairement qu'ils ne représentent pas Lotus Bakeries dans le processus et ne sont pas impliqués dans un processus de prise de décision politique qui pourrait bénéficier directement ou indirectement à Lotus Bakeries.

## ÉVITER LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Il y a conflit d'intérêts lorsque les intérêts personnels d'une personne pourraient potentiellement interférer avec sa capacité à agir dans le meilleur intérêt de Lotus Bakeries. Correctement divulgué et géré, un conflit d'intérêts ne constitue généralement pas une violation de la politique de la société ou des lois applicables. De nombreux conflits peuvent être résolus ou atténués sans problème, par exemple en ôtant la personne en conflit des processus de prise de décision ou en réaffectant des tâches ou des lignes hiérarchiques.

Chez Lotus Bakeries, nous distinguons quatre catégories de conflits d'intérêts :

- 1. Relations personnelles au travail**, par ex. implication dans toute décision d'embauche, de promotion, d'évaluation de la performance, de charge de travail ou de récompense d'un proche ou autre relation personnelle étroite.
- 2. Emploi externe**: tout travail ou activité en dehors de Lotus Bakeries – y compris le travail rémunéré ou non rémunéré, le travail indépendant, les missions payées à l'honoraire/commission/services/autre forme de rémunération, ainsi que le bénévolat – ne doit être déclaré aux Ressources Humaines que s'il existe un risque potentiel de conflit d'intérêts (par ex. travailler pour un concurrent ou affecter vos performances), sauf lorsque les réglementations locales imposent des exigences de déclaration plus strictes.
- 3. Les intérêts financiers**, par ex., utiliser sa position chez Lotus Bakeries pour un gain personnel, comme l'attribution de contrats qui privilégient une entreprise personnelle ou l'entreprise d'un ami ou d'un proche.

**4. Autre** : faites preuve de bon sens pour identifier d'autres situations de conflit d'intérêts potentiel. Dans chaque situation, il est important de vous demander si vos intérêts personnels pourraient avoir un impact sur votre impartialité, ou s'il pourraient en donner l'apparence.

Les représentants de Lotus Bakeries doivent **de manière proactive divulguer tout conflit d'intérêts** dès qu'ils en ont connaissance via le portail de conformité des employés.

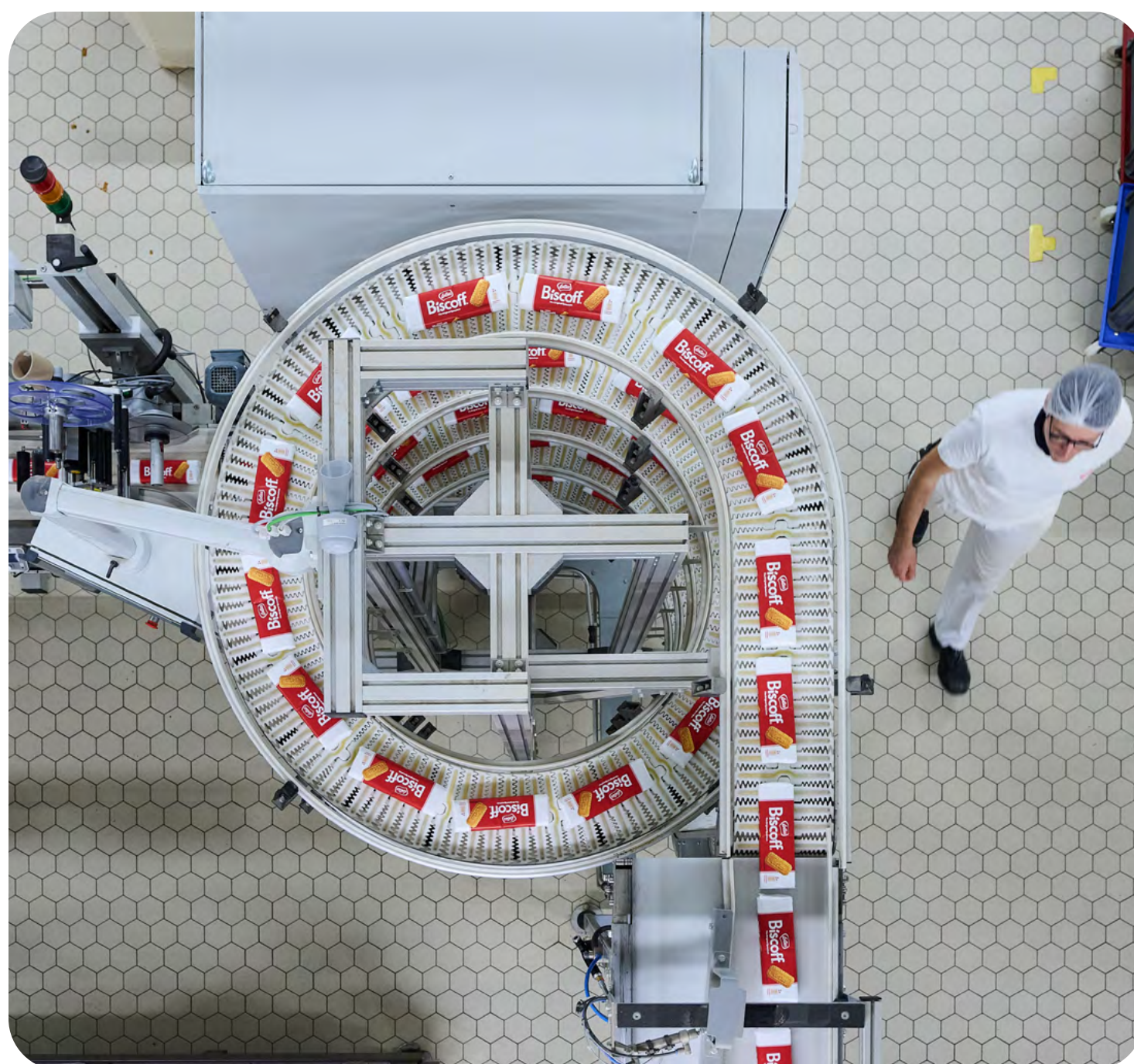
Une procédure dédiée aux conflits d'intérêts existe pour les membres du Conseil d'administration ou du comité de direction de Lotus Bakeries, comme indiqué dans la Charte de gouvernance de l'entreprise.





## CONCURRENCE LOYALE

Lotus Bakeries croit en la valeur et aux avantages d'un marché libre. Une concurrence loyale encourage l'entrepreneuriat et l'efficacité, donne plus de choix au consommateur et se traduit par un équilibre prix/qualité optimal. Lotus Bakeries traite avec ses clients, distributeurs, fournisseurs et concurrents conformément aux lois antitrust et sur la concurrence en vigueur qui visent à prévenir les comportements anticoncurrentiels.



Les employés, et en particulier ceux qui interagissent avec nos clients, distributeurs, fournisseurs et concurrents, doivent se conformer aux directives suivantes :

1. Évaluez toujours en premier lieu si votre partenaire commercial est également un concurrent de Lotus Bakeries, c.-à-d. si vous proposez des produits ou services similaires et que vous êtes en concurrence pour les mêmes clients. Des règles différentes s'appliquent si vous traitez avec des concurrents ou avec des entreprises non-concurrentes.

Lorsque vous traitez avec des **concurrents** (ce qui peut inclure des clients, distributeurs ou fournisseurs qui produisent et proposent également des produits similaires sur les mêmes marchés !), vous devez respecter les règles suivantes :

- **Interdiction de fixer les prix** : Les concurrents doivent déterminer leurs prix et toutes leurs composantes de manière indépendante. N'échangez jamais d'informations avec des concurrents sur les augmentations de prix prévues, les prix de vente conseillés, les remises, etc.
- **Interdiction de se répartir les clients, territoires ou marchés** : Les concurrents ne doivent jamais accepter de ne pas se faire activement concurrence sur certains marchés ou territoires, ou en ce qui concerne certains clients.
- **Interdiction de convenir de limiter la production** : Les concurrents doivent décider indépendamment des produits qu'ils fabriquent, de leur capacité de production, du moment où ils veulent introduire un nouveau produit sur le marché et du prix auquel ils veulent le vendre.

- **Interdiction de se coordonner durant les appels d'offres (trucage d'offres)** : Les concurrents ne doivent pas s'entendre les uns avec les autres pour gagner ou perdre des appels d'offres de manière interchangeable.

- **N'échangez jamais d'informations commercialement sensibles** telles que les prix futurs, le volume, les chiffres de vente, les coûts, la stratégie, etc.

Lorsque vous traitez avec **des fournisseurs, des clients ou des distributeurs** (qui ne sont pas des concurrents !), vous devez respecter les règles suivantes :

- **Pas d'implication dans le prix de revente** : N'imposez jamais un prix fixe ou minimum à un client ou distributeur indépendant.
- **Pas de restriction sur les clients ou le territoire** : N'interdisez pas à un client ou à un distributeur de revendre nos produits sur un certain territoire ou à un certain groupe de clients. En tant que fournisseur, nous pouvons convenir de ne pas vendre sur certains marchés si nous avons désigné un distributeur exclusif.

Ne pas s'engager dans d'autres formes de **comportement anticoncurrentiel**. En cas de doute sur ce qui pourrait être considéré comme un comportement anticoncurrentiel, demandez conseil au Service juridique du Groupe.

2. **Mettre immédiatement fin aux discussions** avec un concurrent, fournisseur, client, distributeur ou dans le cadre de réunions d'associations professionnelles s'ils craignent que la discussion n'enfreigne le droit de la concurrence. Veiller en tout temps à **se distancer immédiatement** de ces discussions, à faire noter leurs objections dans le procès-verbal (le cas échéant) et à en informer rapidement le Service juridique du Groupe.



## SANCTIONS COMMERCIALES ET BLANCHIMENT D'ARGENT

Lotus Bakeries est une organisation présente dans le monde entier. Nous avons des sièges, des bureaux de vente et des sites de production dans de nombreux pays et nos produits sont consommés et appréciés partout dans le monde. Les pays et organisations internationales, tels que l'ONU, peuvent imposer des restrictions aux transactions commerciales, y compris des contrôles sur les exportations et les transactions financières, qui ciblent des pays/régions entiers ou des entités et individus spécifiques. Lotus Bakeries ne s'engage dans aucune transaction commerciale avec des pays ou des tiers qui serait contraire aux sanctions, embargos ou contrôles à l'exportation applicables.



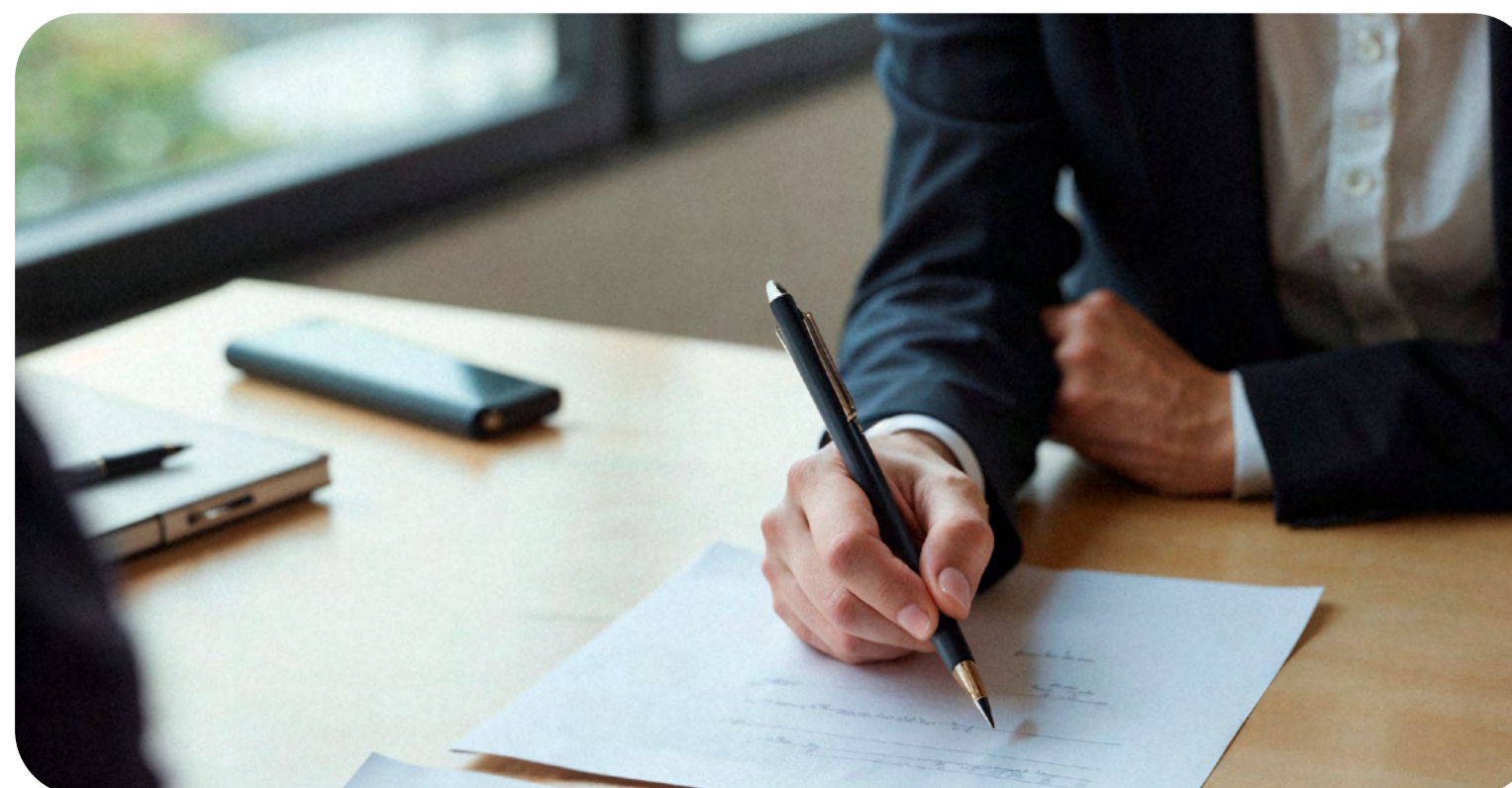
Le service Conformité d'entreprise définit, communique et tient à jour la liste des pays soumis à des sanctions, conformément aux évolutions réglementaires. Les employés doivent contacter le service Conformité d'entreprise avant de s'engager dans des transactions commerciales directes ou indirectes (par exemple, via un distributeur) qui ont un lien vers ces pays.

Lotus Bakeries ne tolère, ne facilite ni ne soutient le **blanchiment d'argent**. La Société ne traite en aucun cas des produits d'activités criminelles qui pourraient constituer une infraction pénale de blanchiment d'argent.



Les employés doivent rester vigilants concernant des éventuels **transactions ou comportements inhabituels de tiers** avec qui nous travaillons, par exemple :

1. Demandes de paiement des fonds sur un compte bancaire au nom d'un tiers différent ou en dehors de leur pays d'exploitation.
2. Demandes de recevoir des paiements sous une forme contraire aux conditions générales de vente.
3. Recevoir des paiements provenant de comptes bancaires basés dans un pays différent de celui où le tiers opère.
4. Recevoir des paiements de tiers inconnus de Lotus Bakeries et/ou non indiqués au contrat.



## ABUS DE MARCHÉ

Lorsque vous travaillez chez Lotus Bakeries, vous pouvez prendre connaissance d'informations exclusives à l'entreprise. Les **informations exclusives** sont des informations en relation avec Lotus Bakeries (et ses sociétés affiliées) d'une nature particulière, qui ne sont pas accessibles au public et qui, si elles devenaient publiques, pourraient avoir d'importantes répercussions sur le cours de l'action de Lotus Bakeries. Les informations exclusives sont des informations sur les plans ou les finances de la Société qui n'ont pas encore été révélées aux actionnaires et qui pourraient donner un avantage indu aux initiés si elles étaient utilisées. Les informations exclusives potentielles sont, par exemple, les résultats financiers, les partenariats ou acquisitions en cours, etc.



Il est interdit à tous les employés de :

1. **Acheter, vendre ou autrement transférer** des actions ou d'autres titres de Lotus Bakeries lorsqu'ils sont en possession d'informations exclusives (délit d'initié).
2. **Encourager ou conseiller** à quiconque en possession d'informations exclusives d'acheter ou de vendre des titres de Lotus Bakeries.
3. **Transmettre des informations exclusives** relatives à Lotus Bakeries à quiconque chez Lotus Bakeries (sauf si elle figure sur la liste des initiés) ou à l'extérieur de Lotus Bakeries, y compris les parents et les amis. Toute information exclusive doit être traitée comme une information confidentielle.
4. **Répandre de fausses informations** ou s'engager dans d'autres types d'activités pour **manipuler le prix** des titres de Lotus Bakeries (manipulation du marché).



Lotus Bakeries tient à jour des listes d'employés et de personnes externes autorisés à accéder aux informations exclusives ou à d'autres informations critiques. Le service Conformité d'entreprise informe les personnes concernées de leur statut et des autres obligations auxquelles elles doivent se conformer, comme indiqué dans le Code de négociation de Lotus Bakeries.

## EXACTITUDE DES REGISTRES ET DES RAPPORTS

Lotus Bakeries conserve des dossiers précis et complets dans tous les domaines de ses opérations. Cela comprend la documentation interne ainsi que les rapports financiers, environnementaux et fiscaux remis aux actionnaires, aux régulateurs et aux autres parties prenantes. Toute inexactitude, entrée falsifiée ou information trompeuse, qu'elle soit créée directement ou sous l'influence d'autrui, peut constituer un acte de fraude qui pourrait entraîner de graves conséquences pour les individus et pour Lotus Bakeries. La Société rejette toute forme de fraude et toute action destinée à tromper ou fausser les informations remises aux parties prenantes.



Les employés doivent :

1. **Suivre toutes les procédures et tous les contrôles** en place pour s'assurer que les transactions sous-jacentes sont dûment autorisées, confirmées, et enregistrées avec exactitude, y compris les procédures de création de fournisseur, de paiement et d'approbation des factures/notes de crédit.
2. **Ne jamais gonfler ou déplacer artificiellement les ventes ou les bénéfices** entre des périodes de rapport.
3. Ne jamais créer, tenir ou demander à d'autres personnes de créer ou tenir des **comptes, fonds ou actifs non divulgués ou non enregistrés**.
4. **Ne jamais dissimuler, altérer ou falsifier les dossiers ou comptes de la Société.**

Les employés responsables des rapports financiers ou autres rapports commerciaux doivent :

1. S'assurer que les **procédures et contrôles nécessaires** sont en place pour obtenir des rapports précis, complets, objectifs, cohérents, opportuns et transparents et prévenir la fraude.
2. S'assurer que les ventes, les bénéfices, les actifs et les passifs sont **enregistrés dans la période correspondante**.
3. **Se conformer à toutes les réglementations applicables ainsi qu'aux normes de déclaration externes**, y compris, mais sans s'y limiter, les obligations de déclaration financière, fiscale et environnementale.





## 05 PROTÉGER L'ENTREPRISE

- › Utilisation responsable des actifs de la Société
- › Frais de déplacement
- › Protection des données
- › Protéger la propriété intellectuelle et les informations confidentielles
- › Sécurité de l'information
- › Utilisation responsable de l'intelligence artificielle
- › Communication externe

### UTILISATION RESPONSABLE DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ

Les bâtiments dans lesquels nous travaillons, l'équipement que nous utilisons pour faire notre travail, la technologie et les systèmes de communication qui nous relient, les ordinateurs portables et les appareils mobiles que nous utilisons pour faire notre travail. Ce ne sont là que quelques exemples des actifs de Lotus Bakeries que chacun d'entre nous utilise pour faire notre travail.



Les employés sont tenus de **protéger les actifs de la Société** et de s'assurer qu'ils sont utilisés aux fins appropriées et légitimes et uniquement pour les activités de Lotus Bakeries. Les employés sont tenus d'exercer leur discernement concernant l'utilisation appropriée des actifs de la Société conformément aux politiques de Lotus Bakeries et de la législation locale applicable. Notamment :

1. Prendre toutes les précautions raisonnables pour **éviter les dommages, la perte ou le vol des appareils TIC de la Société.**
  - Contacter immédiatement le service TIC en cas de perte ou de vol de l'appareil
  - En cas de vol, vous devez également le signaler à la police et demander un rapport de police
2. **Installer uniquement les logiciels approuvés par le service TIC** sur les appareils de la Société.
3. Utiliser la messagerie professionnelle **uniquement à des fins professionnelles.**
4. **Restituer tous les actifs de la Société** au plus tard le dernier jour ouvrable, ou selon les consignes de votre responsable, aux services RH et TIC.

### FRAIS DE DÉPLACEMENT

Les employés qui voyagent pour le compte de Lotus Bakeries peuvent avoir à se déplacer à des fins professionnelles pour visiter les sites de production, les clients, les distributeurs, les fournisseurs, etc. Les employés en déplacement doivent engager uniquement **les dépenses raisonnables et nécessaires** pour atteindre les objectifs commerciaux de la Société de la manière la plus rentable possible. Les frais de déplacement et d'affaires doivent être **documentés et enregistrés avec exactitude** et en temps opportun.



Les employés doivent en tout temps :

1. **Soumettre en temps opportun tous leurs frais de déplacement**, qu'ils aient été payés directement par l'employé ou en utilisant une carte de crédit de l'entreprise, pour approbation par le biais d'une note de frais.
2. **Expliquer clairement l'objectif commercial de toute dépense** dans la note de frais, étayée par les justificatifs pertinents et appropriés.
3. Faire approuver toutes leurs notes de frais **par leur responsable** avant de les soumettre pour remboursement. Si la note de frais n'est pas raisonnable ou qu'elle est inexacte ou incomplète, le responsable doit en refuser l'approbation.



## PROTECTION DES DONNÉES

Lotus Bakeries s'engage à protéger la vie privée de toutes les personnes. Nous nous efforçons de protéger les données personnelles de nos employés, sous-traitants, clients, partenaires commerciaux et consommateurs à tout moment et de traiter uniquement les données personnelles conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'UE ou à toute autre loi applicable en matière de protection des données.



Les employés doivent :

1. Impliquer systématiquement et immédiatement le service Conformité d'entreprise lorsqu'ils s'engagent dans un **nouveau projet qui implique des données à caractère personnel**.  
Notamment :
  - Nouveau processus : newsletter, marketing direct, etc.
  - Nouvelle application qui traitera des données personnelles.
  - Si une nouvelle catégorie de données à caractère personnel sera traitée, par ex. sexe, adresse, etc.
  - Nouvelle partie externe avec laquelle les données personnelles seront partagées.
  - Etc.Le service Conformité d'entreprise vous aidera à respecter les **exigences de protection des données applicables**, y compris, sans s'y limiter :
  - Les données personnelles doivent uniquement être collectées, utilisées et traitées sur une base légale telle que le consentement, un intérêt légitime, un contrat, une obligation légale, etc.
  - Lotus Bakeries doit remettre aux personnes concernées des informations sur la façon dont nous utilisons leurs données personnelles sous forme d'avis/politique de confidentialité.

- Lotus Bakeries doit enregistrer toutes les activités de traitement des données personnelles dans l'organisation dans un registre central.
  - Un accord de traitement des données doit être convenu avec tout tiers qui traite nos données à caractère personnel.
  - Les données personnelles ne doivent jamais être conservées plus longtemps que nécessaire pour atteindre l'objectif commercial, conformément aux directives applicables en matière de conservation des données.
2. Informer rapidement le service Conformité d'entreprise ou leur responsable local de la protection des données s'ils **reçoivent une demande d'une personne qui souhaite exercer ses droits d'accès, de suppression, de rectification, etc.** de ses données personnelles.
  3. Signaler rapidement tout **incident de données** personnelles (par ex., piratage, hameçonnage, vol d'ordinateur portable) au service TIC pour une enquête plus approfondie.

## PROTÉGER LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET LES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES

Les droits de propriété intellectuelle, tels que les marques de commerce, les droits d'auteur, les brevets, les secrets commerciaux, le savoir-faire ainsi que d'autres informations confidentielles, y compris toute information non publique telle que les procédés de production, les données tarifaires, les stratégies marketing, etc., représentent également d'importants actifs de Lotus Bakeries. Les employés doivent tous contribuer à protéger nos droits de propriété intellectuelle et nos informations confidentielles.

## PROTÉGER LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

En tant qu'entreprise de marque, nous accordons une importance particulière à nos marques. Il est essentiel de protéger ces droits par les droits de propriété intellectuelle les plus appropriés, et de réagir également vivement en cas de violation potentielle de nos droits de propriété intellectuelle par des tiers.



Les employés doivent :

1. **Contactez le service juridique du Groupe** pour :
  - S'assurer qu'un contrat est en place lors de l'engagement d'un tiers pour créer de nouveaux actifs de marque pour Lotus Bakeries afin de garantir que la détention des actifs nouvellement créés sera transférée à Lotus Bakeries.
  - S'assurer que tous les contrôles et dépôts nécessaires ont eu lieu en ce qui concerne l'enregistrement des marques, des dessins et modèles, noms de domaine, brevets ou autre propriété intellectuelle lors de la recherche, du développement ou de la préparation du lancement de nouvelles marques, sous-marques, designs ou autres actifs de la marque.
  - Signaler tout produit présumé contrefait ou tout nom de marque, logo, produit et emballage soupçonné d'enfreindre nos marques de commerce, droits d'auteur, droits de conception, noms de domaine, brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle.
2. S'assurer que nos marques et actifs de marque sont utilisés conformément aux **directives d'utilisation de la PI de la marque**.



## PROTÉGER LES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES

La divulgation d'informations confidentielles, y compris le savoir-faire et les secrets commerciaux, peut être préjudiciable à nos intérêts commerciaux ou aux intérêts de nos clients ou fournisseurs. Les employés sont tous tenus de protéger les informations confidentielles qui leur sont confiées.

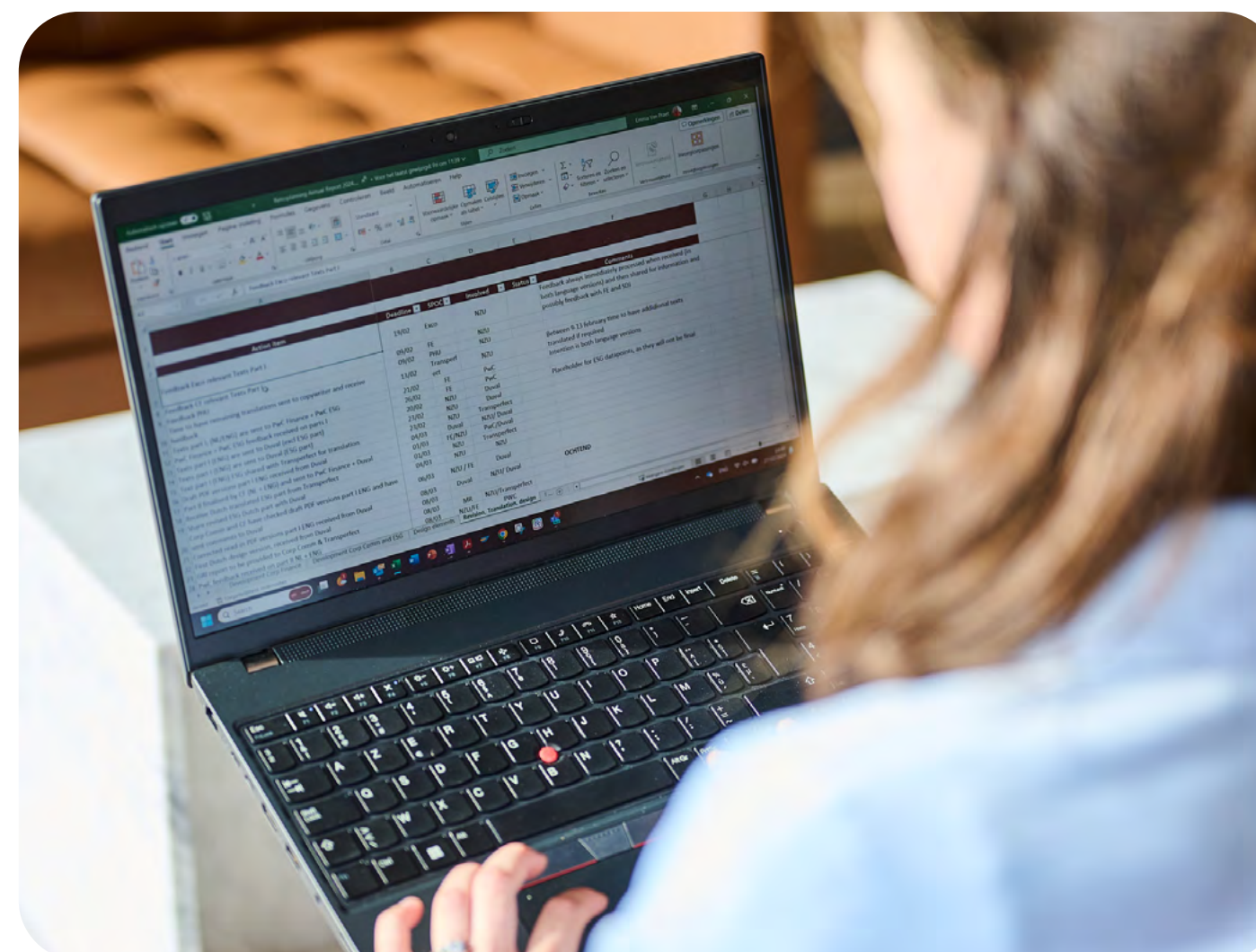


Les employés doivent :

1. **S'abstenir d'utiliser, de divulguer ou de distribuer des informations confidentielles, du savoir-faire ou des secrets commerciaux non autorisés** de Lotus Bakeries ou de ses clients et fournisseurs.
2. **Contacter le service juridique du Groupe** pour s'assurer que le contrat nécessaire est en place avant de partager du savoir-faire, des secrets commerciaux et/ou d'autres informations confidentielles avec des tiers afin de protéger la confidentialité et la propriété intellectuelle.
3. **Respecter les politiques TIC en matière de** sécurité de l'information pour assurer le stockage et le partage appropriés du savoir-faire, des secrets commerciaux et/ou d'autres informations confidentielles.

## SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

L'information est l'un des actifs commerciaux les plus précieux de Lotus Bakeries. Lotus Bakeries s'engage à protéger toutes les informations gérées par la Société ou qui lui sont confiées. Nos opérations peuvent être affectées par des cybermenaces telles que l'hameçonnage, les rançongiciels, l'ingénierie sociale, etc., qui peuvent entraîner la perte d'informations de la Société ou de données à caractère personnel. La protection des informations de toutes nos parties prenantes est donc essentielle, notamment en ce qui concerne les données confidentielles. Chaque employé joue un rôle crucial dans la protection de nos informations.



Les employés doivent :

1. Utiliser uniquement **les moyens approuvés par le service TIC pour transférer des informations**.
2. Être extrêmement prudent lorsqu'ils **ouvrent des pièces jointes ou des messages** reçus d'expéditeurs inconnus qui peuvent contenir des logiciels malveillants. Ne jamais ouvrir une pièce jointe ou un lien joint à moins d'avoir validé l'expéditeur de l'e-mail et de s'attendre à recevoir ce message, fichier ou autres dossiers similaires de l'expéditeur en question.
3. S'assurer que tous leurs **mots de passe** respectent les exigences de l'entreprise.
4. S'assurer que toutes les **informations confidentielles** sont supprimées de l'espace de travail, gardées sous clé ou rendues inaccessibles aux autres personnes lorsqu'ils quittent leur poste de travail.
5. Veiller à ne pas divulguer d'informations dans des **lieux publics**, y compris en prenant toutes les mesures nécessaires pour protéger les informations contenues dans les documents et sur les appareils informatiques en dehors du lieu de travail.
6. **Signaler au service TIC tout incident** qui, selon eux, pourrait avoir un impact sur la sécurité des informations de Lotus Bakeries, par ex., un e-mail, SMS, appel téléphonique, message instantané, etc. suspect.



## UTILISATION RESPONSABLE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Lotus Bakeries adopte activement le potentiel de transformation de l'intelligence artificielle pour stimuler l'innovation et renforcer l'efficacité et améliorer ses opérations. Par ailleurs, Lotus Bakeries est consciente des risques inhérents que ces technologies peuvent poser, y compris les inexactitudes potentielles ou les mauvaises interprétations du contenu généré par l'IA en raison du manque de contexte, des ambiguïtés juridiques concernant les droits au contenu, des violations potentielles de la confidentialité des données, des préjugés potentiels, etc. Lotus Bakeries s'engage à utiliser l'IA de manière responsable et éthique, conformément aux lois internationales et locales applicables en matière d'IA.



Les employés doivent suivre les directives définies dans la Politique d'utilisation de l'intelligence artificielle, y compris :

- 1. Être conscient des risques potentiels liés à l'utilisation des systèmes d'IA** au travail, en particulier en ce qui concerne la protection des données à caractère personnel ainsi que la propriété intellectuelle et les informations confidentielles de Lotus Bakeries, et rester critique envers les résultats de l'IA en tout temps.
- 2. Demander l'approbation du service TIC avant d'utiliser un nouveau système d'IA.** Tout système d'IA doit avoir un objectif commercial clair, être conforme aux exigences de sécurité de Lotus Bakeries et faire l'objet d'une évaluation des risques.
- 3. N'utiliser que des systèmes d'IA intégrés dans un système logiciel d'entreprise géré par le service TIC** ou d'autres **systèmes d'IA dont le service TIC a approuvé l'utilisation.**
- 4. Ne pas utiliser les systèmes d'IA** mis à disposition par Lotus Bakeries à des fins personnelles.
- 5. Suivre la formation** sur les systèmes d'IA, comme indiqué par le service TIC.



## COMMUNICATION EXTERNE

La perception que le public a de notre entreprise repose en grande partie sur la façon dont nous communiquons en externe. Les employés ont tous un rôle à jouer dans la protection de notre réputation. Toute forme de communication externe doit à tout moment être véridique, exacte, complète, transparente et conforme aux règles de divulgation applicables aux sociétés agroalimentaires cotées en bourse. La communication externe comprend toute interaction où des informations sur Lotus Bakeries ou ses marques sont communiquées en dehors de l'organisation. Elle couvre les discussions avec les médias, les fournisseurs, les partenaires externes, les nouvelles recrues potentielles, les communautés locales, les investisseurs, les analystes, les activités sur les réseaux sociaux, les interventions publiques, les articles de blog et les sites d'évaluation/de notation.



### INTERACTIONS AVEC LES MÉDIAS ET LES COMMUNAUTÉS D'INVESTISSEMENT

Pour assurer une stratégie de communication coordonnée avec les parties externes, toute demande des médias ou des communautés d'investissement (y compris les actionnaires, courtiers et analystes) doit systématiquement être adressée au service des communications d'entreprise.

**Seuls le service des Communications d'entreprise et les membres du comité de direction** sont autorisés à communiquer avec les médias ou les communautés d'investissement et à publier des communiqués de presse au nom de Lotus Bakeries. Tous les autres employés doivent **obtenir l'autorisation** de l'une de ces fonctions avant que toute communication formelle ou informelle ne soit partagée avec les médias ou les communautés d'investissement.



### RÉSEAUX SOCIAUX

Chez Lotus Bakeries, nous sommes passionnés par nos marques et par ce que nous faisons au quotidien. Nous vous encourageons à partager votre passion avec le reste du monde via les réseaux sociaux, des articles de blog, les forums ou d'autres formes de publication en ligne.

Pour éviter tout malentendu, les employés doivent suivre nos directives en matière de réseaux sociaux :

- **Respectez les informations confidentielles** : Veillez en tout temps à ne pas partager d'informations confidentielles ou d'informations destinées à un usage interne uniquement.
- **Faites preuve de discernement** : Vous êtes personnellement responsable du contenu que vous publiez en ligne. Alors, pensez aux conséquences avant de publier quoi que ce soit. Si vous hésitez à publier quelque chose, restez prudent et ne partagez rien.
- **Soyez transparent** : Lorsque vous publiez ou discutez de sujets liés à la Société, indiquez toujours clairement que vous parlez en votre nom et non au nom de la Société.
- **Respectez les marques Lotus Bakeries** : Vous n'êtes pas autorisé à créer individuellement des pages de réseaux sociaux sur la marque Lotus Bakeries ou à utiliser les logos de la marque dans vos profils de réseaux sociaux. Tout nouveau comptes de réseaux sociaux de la marque doit être approuvés par le service mondial de la Marque (pour Biscoff et NF) ou le Service marketing local (pour Local Heroes) pour garantir la cohérence.
- **Respectez les droits d'auteur** : N'oubliez pas les aspects juridiques et respectez les droits d'auteur et la propriété intellectuelle. En cas de doute, contactez le Service juridique du Groupe.



### ENGAGEMENTS D'INTERVENTION EXTERNE

Si vous recevez une invitation à prendre la parole durant un événement du secteur, d'un séminaire, d'un forums, d'événements d'associations professionnelles, de tables rondes, etc. en votre qualité d'employé de Lotus Bakeries, vous devez toujours faire preuve d'esprit critique concernant l'objectif et l'ordre du jour de l'événement et demander **l'approbation de votre directeur général ou du directeur du siège**. En cas de doute concernant la pertinence d'intervenir durant un événement, le directeur général ou le directeur du siège doit consulter l'équipe de direction. Les employés doivent en tout état de cause **s'abstenir de discuter de la stratégie de l'entreprise ou d'autres informations commerciales sensibles**.



### RELATIONS AVEC LES AGENTS PUBLICS

- Tout contact avec des agents publics au nom de Lotus Bakeries doit être **honnête, intègre, ouvert** et conforme à la législation locale applicable et à nos directives internes concernant l'offre et la réception **de cadeaux et de marques d'hospitalité**.
- Toute **activité de lobbying** auprès d'agents publics doit être menée en consultation avec le directeur général ou le directeur du siège, qui doit en informer l'équipe de direction.



# GLOSSAIRE

<b><u>Pot-de-vin</u></b>	Offrir, promettre, donner, accepter ou solliciter toute chose de valeur afin d'obtenir ou de conserver un avantage indu dans le cadre de transactions commerciales.
<b><u>Conflit d'intérêts</u></b>	Situation dans laquelle les intérêts personnels d'une personne, tels que les investissements financiers, l'emploi parallèle ou les relations personnelles, pourraient potentiellement interférer avec sa capacité à agir dans le meilleur intérêt de Lotus Bakeries. Les conflits d'intérêts sont notamment les conflits perçus et potentiels ainsi que les conflits d'intérêts avérés.
<b><u>Proche</u></b>	Les membres de la famille du représentant de Lotus Bakeries, quelqu'un avec qui il entretient une relation romantique et ceux qui vivent dans le même foyer.
<b><u>Paiement de facilitation</u></b>	<p>Paiements non officiels, en fait des pots-de-vin, versés à un agent public ou un fonctionnaire pour obtenir ou accélérer l'exécution d'une tâche de routine que l'agent est tenue d'exécuter de toute façon.</p> <p>Voici quelques exemples de paiements de facilitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i. Dédouanement : Verser une petite somme à un agent des douanes pour accélérer la mainlevée des marchandises dans un port ou à la frontière.</li> <li>ii. Traitement de permis : Offrir de l'argent à un fonctionnaire local pour accélérer l'approbation d'une licence commerciale ou d'un permis de construire. Cela n'inclut pas les paiements transparents et légitimes versés à une agence gouvernementale pour accélérer un processus d'obtention de permis dans les conditions décrites dans une loi ou un règlement officiel.</li> <li>iii. Services d'immigration : Verser un paiement non officiel à un agent de l'immigration pour accélérer le traitement d'un visa ou l'entrée dans un aéroport.</li> <li>iv. Inspections sanitaires ou de sécurité : Verser un paiement à un inspecteur sanitaire ou de la sûreté publique pour ignorer des violations mineures ou émettre un certificat plus rapidement.</li> </ul>
<b><u>Directeur général</u></b>	Comprend les directeurs généraux des pays/régions qui n'ont pas de directeur général.
<b><u>Cadeau</u></b>	Biens, services ou tout article de valeur fourni ou reçu de parties externes.
<b><u>Marque d'hospitalité</u></b>	Comprend la nourriture, les boissons, l'hébergement, les vols ou autres moyens de transport, ainsi que les divertissements (y compris les réceptions, les billets pour assister à des divertissements, des événements sociaux ou sportifs) fournis ou reçus de parties externes. La marque d'hospitalité exige que l'hôte soit présent ; faute de quoi, la dépense doit être considérée comme un cadeau.



<b><u>Informations exclusives</u></b>	Informations en relation avec Lotus Bakeries (et ses sociétés affiliées) d'une nature particulière, qui ne sont pas accessibles au public et qui, si elles devenaient publiques, pourraient avoir d'importantes répercussions sur le cours de l'action de Lotus Bakeries.
<b><u>Données personnelles ou à caractère personnel</u></b>	Toute information pouvant être utilisée, seule ou en association avec d'autres données, pour identifier une personne physique.
<b><u>Agent public</u></b>	Tout agent, employé ou représentant d'un gouvernement, y compris les services, agences, ou instruments de ceux-ci ; toute personne agissant à titre officiel pour ou au nom d'une entité gouvernementale, quel(le) que soit le rang ou la position ; tout dirigeant ou employé d'une organisation internationale publique (par ex., les Nations Unies) ; tout représentant d'un parti politique, candidat à une fonction publique ou personne agissant au nom d'un parti politique ; tout agent, administrateur ou un employé d'une entreprise détenue ou contrôlée par l'État, y compris les entités dans lesquelles un gouvernement détient une participation importante ou exerce un contrôle ; tout consultant, sous-traitant ou tiers qui exerce des fonctions publiques ou une autorité publique au nom d'un gouvernement ou d'un organisme public.